

## SÉNAT DE BELGIQUE.

---

SÉANCE DU 20 AOUT 1851.

---

### Rapports faits au nom de la Commission des Naturalisations, par M. GILLÈS DE S'GRAVENWESEL, sur des demandes de Naturalisation ordinaire.

#### I.

*Demande du sieur THADÉE TERLECKI, employé à l'administration des chemins de fer de l'État, à Bruxelles.*

(Voir le n° 252 de la Chambre des Représentants.)

MESSIEURS,

Le sieur Thadée Terlecki, par requête en date du 24 novembre 1850, renouvelle la demande de naturalisation ordinaire qu'il avait faite antérieurement, mais retirée le 7 avril 1848.

Le sieur Terlecki, né à Uniz, Pologne, habite la Belgique depuis 1835. Admis dans l'administration des chemins de fer en 1838, il a su par sa conduite et son assiduité obtenir des avancements consécutifs. Actuellement commis de deuxième classe, il jouit d'un traitement de douze cents francs.

Les rapports que le sieur Terlecki fournit sur sa conduite, sont tous favorables. La Chambre des Représentants, dans sa séance du 9 juillet dernier, a pris en considération cette demande en naturalisation, à la majorité de 40 suffrages contre 21.

Le requérant déclare vouloir payer le droit d'enregistrement fixé par la loi du 15 février 1844.

---

#### II.

*Demande du sieur THÉOBALDE-ADOLPHE-STANISLAS DE LA FERRONNAY-BURNELLE, lieutenant au régiment des Guides.*

(Voir le n° 116 de la Chambre des Représentants.)

MESSIEURS,

Le sieur Théobalde De la Ferronnay-Burnelle, lieutenant au régiment des

Guides, né à Bruxelles, le 15 mai 1815, de parents français, fut élevé en France. Il vint, âgé de 17 ans, prendre service en Belgique où il a continué à être en activité depuis lors : son zèle dans l'accomplissement de ses devoirs lui a procuré l'avancement qu'il a obtenu et la mission d'*officier instructeur* qu'il remplit à l'école d'équitation d'Ypres, depuis le 30 avril 1849.

La demande de naturalisation du pétitionnaire a été prise en considération à la Chambre des Représentants, dans la séance du 9 juillet, par une majorité de 51 suffrages contre 10.

---

III.

*Demande du sieur FRÉDÉRIC-GUILLAUME EYDT, employé au chemin de fer de l'Etat, à Verviers.*

(Voir le n° 246 de la Chambre des Représentants.)

MESSIEURS,

Le sieur Frédéric Eydt, employé au chemin de fer de l'État, domicilié à Verviers, demande la naturalisation ordinaire, par une requête datée du 8 octobre 1850.

Le pétitionnaire est né le 6 janvier 1820, à Pulfermuhl, dans la partie du grand-duché de Luxembourg cédée à la Hollande par le traité de 1839 : il aurait donc pu conserver la qualité de Belge en se conformant à l'art. 1<sup>er</sup> de la loi du 4 juin 1839; mais le sieur Eydt prétend que des circonstances indépendantes de sa volonté l'ont empêché de jouir du bénéfice de cette disposition.

Les pièces qui accompagnent la requête de l'impétrant prouvent qu'il appartient à une famille honorable, et les autorités consultées appuient par des avis favorables la demande du sieur Eydt, qui est prise en considération à la Chambre des Représentants, le 9 juillet 1850, par 41 suffrages contre 20.

---

IV.

*Demande du sieur JEAN-BAPTISTE LE DRESSEUR, cultivateur à Havré (Hainaut).*

(Voir le n° 39 de la Chambre des Représentants.)

MESSIEURS,

Le sieur J.-B. Le Dresseur, cultivateur, né le 8 juin 1814, à Soliers, département du Calvados, établi et domicilié depuis dix ans à Havré, province de Hainaut, demande la naturalisation ordinaire; il s'engage, si la faveur qu'il sollicite lui est accordée, à payer le droit fixé par la loi.

Les renseignements fournis par le pétitionnaire lui sont tous favorables, et sa requête a été prise en considération à la Chambre des Représentants, le 19 mars 1851, par 42 suffrages contre 26.

V.

*Demande du sieur JEAN-ALEXANDRE HENRY, ingénieur civil à Bruxelles.*

(Voir le n° 59 de la Chambre des Représentants.)

MESSIEURS,

Le sieur Jean-Alexandre Henry, ingénieur civil, né à Douai, le 18 octobre 1794, habite la Belgique avec sa famille depuis l'année 1827. Il est domicilié à Bruxelles et y a été employé depuis cette époque dans différents établissements d'instruction publique et a dirigé par lui-même pendant un terme de huit années, un pensionnat-collège à St.-Josse-ten-Noode.

Le sieur Henry demande la naturalisation ordinaire et s'engage à payer le droit exigé par la loi : le pétitionnaire sollicite du Sénat la faveur de s'occuper prochainement de sa requête, dans l'espoir que, si sa demande en naturalisation est votée, il pourra obtenir une position dans l'enseignement-moyen.

La Chambre des Représentants, séance du 19 mars 1851, a pris en considération cette naturalisation, par 40 suffrages contre 28.

---

VI.

*Demande du sieur NICOLAS SCHMITT, propriétaire, à Anvers.*

(Voir le n° 155 de la Chambre des Représentants.)

MESSIEURS,

Le sieur Nicolas Schmitt, né à Hochdorf (Bavière rhénane), le 2 avril 1799, a présenté, le 28 novembre 1850, une requête par laquelle il demande que la naturalisation ordinaire lui soit accordée. Il s'engage à payer le droit d'enregistrement établi d'après la loi du 15 février 1844.

Le sieur Schmitt habite Anvers depuis le mois de juillet 1820; il s'y est marié avec une Belge en 1835, et dirige, à Anvers, l'établissement du grand hôtel Saint-Antoine, dont il est propriétaire.

L'avis de M. le procureur général près la Cour d'appel de Bruxelles est entièrement favorable à la demande de l'impétrant, qui est prise en considération à la Chambre des Représentants, le 9 juillet 1851, par 44 suffrages contre 17.

( 4 )

VII.

*Demande du sieur PIERRE ODRU, sergent-major au 2<sup>e</sup> régiment de chasseurs à pied.*

(Voir le n<sup>o</sup> 39 de la Chambre des Représentants.)

**MESSIEURS,**

Par requête en date du 20 janvier 1850, le sieur Pierre Odru, né le 10 avril 1796, à Murianette (département de l'Isère, France), demande la naturalisation ordinaire.

Le pétitionnaire a pris service en Belgique, le 7 septembre 1852; il a continué à servir depuis cette époque, et après avoir passé par les divers grades subalternes, il est actuellement sergent-major au 2<sup>e</sup> régiment de chasseurs à pied, et secrétaire du colonel-commandant ce régiment.

Les certificats donnés au pétitionnaire, par ses chefs, lui sont favorables; cependant la demande du sieur Odru n'a été prise en considération à la Chambre des Représentants, dans sa séance du 19 avril 1851, qu'à la faible majorité de 37 suffrages contre 31.

*Le Président,*  
**DINDAL.**

*Le Rapporteur,*  
**PHILIPPE GILLÈS DE S'GRAVENWESEL.**